

Date de convocation : 6 novembre 2017

Date affichage : 21 novembre 2017

**Nombre de conseillers**

-en exercice	13
-présents	9
-absent	1
-pouvoirs	3
-votants	12

L'an deux mille dix-sept, le 13 novembre à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Emile LECONTE, Maire.

**Présents :**

Monsieur Emile LECONTE, Madame Laetitia PERRIER, Monsieur Laurent PROST, Madame Marie-Jo GUERIN, Madame Marie-Thérèse BROUWERS, Madame Nathalie GRAILLOT, Monsieur Gilles GOYARD, Monsieur Pierre GUERIN, Monsieur Joël KUSS.

**Absent excusé :** Monsieur André BOURGUE.

**Absent ayant donné procuration :**

Madame Marie-Claude FLECHE-MOREAU à Madame Laetitia PERRIER  
Monsieur François MARRAS à Monsieur Laurent PROST  
Madame Michèle FLECHE à Monsieur Emile LECONTE

**Secrétaire de séance :** Madame Laetitia PERRIER

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

**1- Intercommunalité :**

1-1 Approbation du protocole de dissolution de la Communauté de communes des Monts et des Vignes (CCMV)

**2-Dossiers suivis par Monsieur le Maire**

**3-Interventions des adjoints**

**4-Questions diverses**

**Communication de Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire a rappelé que le principal objet de ce conseil était de valider le protocole de dissolution de la CCMV approuvé par les conseillers communautaires le vendredi 10 novembre.

**Approbation du compte-rendu du 17 octobre 2017**

Le compte-rendu **A ETE ADOPTE** à l'unanimité.

**1-Intercommunalité**

**1-1 Approbation du protocole de dissolution de la Communauté de communes des Monts et des Vignes (CCMV)**

Préalablement au débat du Conseil municipal, Monsieur le Maire a souhaité revenir sur la séance du Conseil communautaire de la CCMV du 10 novembre et notamment sur le fait qu'il n'a pas approuvé le protocole de dissolution.

Il a confirmé que son but n'était pas de bloquer la procédure en cours, mais de réagir à la répartition des excédents et notamment à la somme allouée à la commune de Couches qui n'est pas en conformité avec les chiffres annoncés par le Président LERICHE durant les précédents conseils, et ceux découverts le jour de la

séance. Les 145.000€ ont subi une déflation d'environ 15.000€. Même si l'explication est simple et résulte d'une erreur de calcul. Cette information aurait du lui être communiquée avant le jour du conseil.

Enfin, il a ajouté que ces trois années de gouvernance par la CCMV ont eu des conséquences financières catastrophiques pour les communes de Couchois et leur développement (compétences non exercées ou restituées aux communes, retrait de délégations, suppression d'aide au maintien des services....).

Son allocution terminée, Monsieur le Maire a réitéré son intention de ne pas empêcher la dissolution et à invité le Conseil municipal à se prononcer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité soit à 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**A APPROUVE** le protocole d'accord définitif de dissolution de la CCMV et ses annexes.

**A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

## **2-Dossiers suivis par Monsieur le Maire**

**Défilé du 11 novembre** : Remerciements à l'ensemble du conseil qui s'est mobilisé, aux 2 agents administratifs qui ont participé au bon déroulement de la cérémonie, ainsi qu'aux habitants venus en nombre. Le dépôt de gerbe par le Département a été apprécié.

**Bail à ferme des Battées** : le bail avec le nouveau repreneur a été signé chez Maître DENIS-BUISSON ce lundi.

**SMEMAC** : Une réunion de bilan suite à la fin de campagne du désherbage aura lieu le 28 novembre à 17h30 dans les locaux du SMEMAC au cours de laquelle seront évoqués les points suivants :

Retour sur les tournées de désherbage : organisation, efficacité, prix

Pistes d'amélioration pour la campagne 2018 : coordination agents SMEMAC et communaux, point sur les plans de désherbage, priorisation de zones et alternatives...

Perspectives pour la gestion des cimetières

Sensibilisation de la population : actions 2017 et perspectives 2018 (retour dans les bulletins communaux).

**PLU** : La prochaine réunion publique aura lieu mardi 21 novembre à 19h00 salle du prieuré. Les élus sont invités à participer à la distribution des flyers.

**Ancienne pharmacie** : Le diocèse met en vente ce bien immobilier à 130.000€. Les élus sont invités à réfléchir sur l'opportunité d'acquérir ce bien.

**Ancien EHPAD** : Le compromis de vente a été signé.

**Projet micro-crèche** : Ouverture prévue janvier 2019

## **3-Interventions des Adjointes**

**Monsieur Laurent PROST** :

La société SMTPAM procède à la réfection de la voirie intercommunale.

Dossier sécurisation de l'école : Une réunion est nécessaire entre les divers acteurs de la sécurité publique pour avant d'engager les travaux.

**Madame Laetitia PERRIER** :

Afin d'éviter les chutes, Madame la Directrice de l'école demande d'étudier la possibilité de niveler l'accès entre la cour de l'école et le gymnase.

Le poteau n°60 du SYDESL est défectueux

## **4-Questions diverses**

**Monsieur Joël KUSS** :

Suivi du déplacement des bennes à déchets verts : Un rendez-vous est prévu avec le SIRTOM, mardi 14 novembre

L'ordre du jour est épuisé

La séance est levée à 19h53.